

L'ambulatoire-OLD

L'ambulatoire

- [Prendre rendez-vous](#)
- [Spécialités](#)
- [Espace Patient](#)
- [Faire un don](#)
- [Admission en ligne](#)

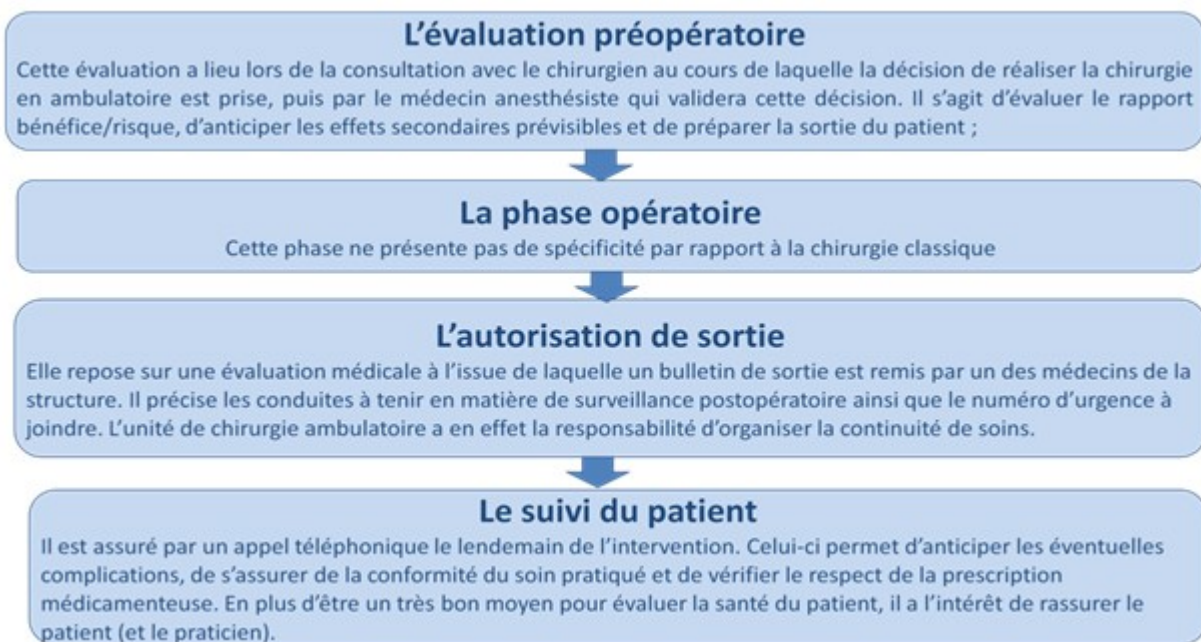
Alternative à l'hospitalisation traditionnelle, la chirurgie ambulatoire permet au patient de regagner son domicile le jour même.

La chirurgie ambulatoire permet de réaliser des actes chirurgicaux, exploratoires ou thérapeutiques, nécessitant une anesthésie (anesthésie locale, régionale ou générale).

Ces actes sont réalisés dans des conditions de sécurité et de surveillance qui permettent au patient de regagner son domicile le jour même de son intervention.

Cette prise en charge est décidée par les praticiens (opérateur et anesthésiste) à la suite d'une consultation.

Les quatre phases principales de la prise en charge en chirurgie ambulatoire :



Ce type de chirurgie correspond à une amélioration notable de la prise en charge.

Accéder au service de chirurgie ambulatoire

Ci-dessous un film de quelques secondes qui a pour objectif de guider les patients vers l'unité de chirurgie ambulatoire. Il permet de repérer en amont le circuit simple jusqu'au service d'ambulatoire.

(Merci au guide, Marie-Odile Kirchhoffer, une de notre représentante des usagers.) :

<https://imm.fr/videos/IMM-Guidage-ambulatoire.mp4>

PASSEPORT AMBULATOIRE

Vous venez de rencontrer votre chirurgien, ce passeport vous guidera pour votre prise en charge hospitalière en Unité de Chirurgie Ambulatoire (UCA).

Il contient des documents à réunir, à renseigner et des consignes à respecter.

Il est important de les rapporter à chaque rendez-vous.

Après votre rendez-vous avec le chirurgien, vous recevrez un

SMS qui vous proposera de réaliser votre pré-admission en ligne sur www.imm.fr

C'est simple et rapide.

Si vous n'avez pas réalisé votre pré-admission en ligne, vous devrez la faire avant votre consultation d'anesthésie auprès de nos agents dans le hall de l'hôpital.

Dans ce cas, ne pas oublier d'apporter les documents suivants :

- Document de pré-admission intitulé : Fiche hospitalisation en Unité de Chirurgie Ambulatoire
- Carte vitale
- Pièce d'identité
- Bulletin de situation en cas d'une précédente hospitalisation
- Maternité : carte vitale mentionnant la grossesse
- Pour les victimes d'un accident de travail : le volet n°2 de la déclaration datée remise par l'employeur
- Pour les bénéficiaires de l'article 115 : le carnet de soins gratuits
- Pour les adhérents à une mutuelle ou à un autre organisme de tiers payant : la carte mutuelle

Il est important de rapporter les documents ci-dessous remplis et signés pour votre préadmission :

- Reconnaissance d'information et consentement avant un acte interventionnel (x2)
- La personne de confiance
- Directives anticipées

Prévoyez une personne qui sera votre accompagnant pour votre sortie et pour les 24h qui suivront l'intervention.

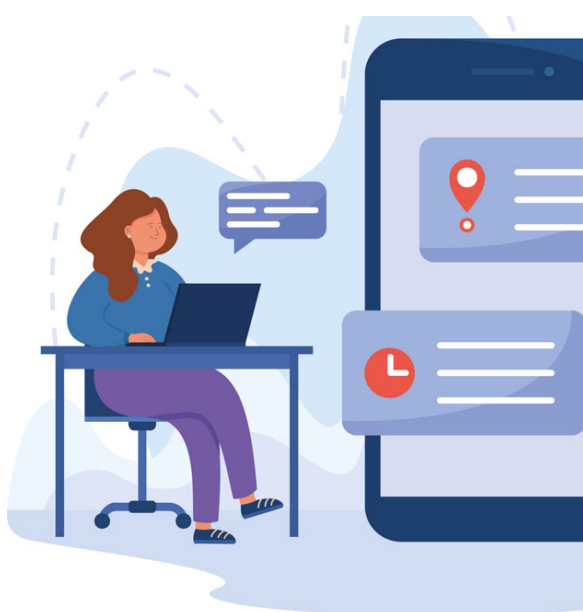
LES JOURS QUI PRÉCÈDENT VOTRE INTERVENTION

- **3 jours avant l'intervention**, vous recevrez 2 SMS du numéro 36 007 (rappel des consignes, heure de convocation, suivi post-opératoire).
- La veille de votre intervention vous recevrez 3 SMS du 36 007
- N'oubliez pas de **prendre vos rendez-vous pour les soins post-opératoires** et d'acheter votre traitement.

RAPPEL DES INFORMATIONS PRATIQUES

Numéros de téléphone

En cas d'empêchement ou de retard le jour de votre intervention



- Appelez le **01 56 61 61 68** aux heures d'ouverture de l'UCA, du lundi au vendredi de 7h30 à 19h. Vous serez mis en relation avec le service concerné si nécessaire.
- Appelez le **01 56 61 62 63** en dehors des heures d'ouverture de l'UCA. Le standard vous mettra en relation avec le médecin de garde ou le service concerné si nécessaire.

Parking

- Il n'y a pas de parking dédié aux visiteurs. Le parking le plus proche est le parking public de la Porte d'Orléans qui se situe 1 rue de la légion étrangère

75014 Paris. Il se trouve à environ 7 mn à pied de l'hôpital et à 2 mn en tram (1 arrêt). Vous pouvez également utiliser les stationnements « parcmètre » dans les rues avoisinantes.

- Dans le cas de l'accompagnement d'un patient (avant et après l'intervention), un accès au 44 boulevard Jourdan est autorisé aux véhicules pour un dépose minute. Le personnel de sécurité demandera votre nom à l'interphone pour laisser entrer votre accompagnant.

[> Télécharger la fiche en PDF](#)

AVANT DE VOUS RENDRE À L'HÔPITAL POUR VOTRE INTERVENTION



▪ Jeûne à respecter

6 heures avant votre convocation, ne rien manger car il est très important que vous soyez à jeun au moment de l'intervention. Vous ne devez plus boire de boissons autre que de l'eau, du thé, du café, (pas de lait, de soda, pas de jus de fruit, etc...)

Ne plus rien boire 2 heures avant votre convocation ni eau, ni thé, ni café...



▪ **Hygiène à respecter**

Pour une bonne préparation cutanée, visant à limiter les infections nosocomiales nous vous demandons de :

1. Retirer tous vos bijoux ainsi que le vernis à ongle.
2. Prendre une douche la veille et le matin de l'intervention avec un savon doux et shampoing.
3. Vous sécher avec une serviette propre.
4. Mettre des vêtements propres après les douches.

N'effectuez aucune dépilation si elle n'a pas été demandée par le chirurgien.

Si la dépilation est demandée, n'utilisez que de la crème dépilatoire (jamais de rasoir mécanique).

VOTRE ARRIVÉE LE MATIN À L'HÔPITAL

Rapportez tous les documents et matériels demandés par l'anesthésiste et le chirurgien.

Rendez vous directement dans l'Unité de Chirurgie Ambulatoire (UCA) au 1er étage. Prenez l'escalier ou l'ascenseur situé dans le hall principal. L'UCA se trouve au fond de la passerelle sur votre droite.

- **Prenez un ticket** sur la borne située sur la passerelle au niveau de l'ascenseur.

- Surveillez l'écran, **vous allez être appelé** (guichet 1 ou 2) et pris en charge par l'équipe d'Unité de Chirurgie Ambulatoire (UCA)
- **Prévenez votre accompagnant** qu'il recevra un premier SMS l'informant que vous êtes revenu dans le service, puis un second SMS avec un code à renseigner sur la borne. Cette démarche lui permet de se signaler auprès de l'équipe soignante et de vous récupérer.

En cas d'empêchement ou de retard, prévenir l'Unité de Chirurgie Ambulatoire (UCA) au 01 56 61 61 68 (7h30-19h).

APRES VOTRE REVEIL

Vous recevrez le jour-même :

- Le compte-rendu de votre intervention / Lettre de liaison et les éventuelles ordonnances
- Le livret « Dispositif analgésique en ambulatoire » (si pompe analgésique à domicile)
- Le bulletin de situation
- Un arrêt de travail éventuel (sur décision médicale)
- Une prescription de transport (sur décision médicale)

LE SOIR DE VOTRE INTERVENTION

Vous pouvez boire et manger normalement.

Ne prenez pas d'alcool.

Prenez les médicaments prescrits sur l'ordonnance cumulés à ceux de votre traitement habituel (sauf avis contraire du médecin).

POUR VOTRE SORTIE UN ACCOMPAGNANT EST OBLIGATOIRE

Vous devez être accompagné pour la sortie et pour les 24 heures qui suivent l'intervention, car les produits injectés durant l'intervention peuvent altérer votre vigilance.

Il est recommandé de ne pas boire d'alcool, de ne pas fumer et de ne pas conduire un véhicule.

[> Télécharger la fiche en PDF](#)

VOTRE SORTIE ADMINISTRATIVE

1 – Vous êtes pris en charge par la sécurité sociale

- La prise en charge de vos frais sera de 100 % dans les cas suivants :
 - Intervention avec un acte supérieur ou égal à 120 €,
 - Affection longue durée en rapport avec votre hospitalisation,
 - Article 115,
 - Maternité ou accident du travail
- Dans le cas contraire : la prise en charge de vos frais d'hospitalisation sera limitée à 80%.
- Vous êtes ressortissant de la Communauté Européenne (le formulaire E112)
Une prise en charge devra être validée par le centre des relations internationales.
- Le forfait participation assuré (FPA) peut vous être facturé pour un acte supérieur ou égal à 120 €.
- Le forfait ambulatoire de 15€ (à votre charge).

2 – Vous n'êtes pas pris en charge par la sécurité sociale

- Vous devrez régler la totalité des dépenses d'hospitalisation.

VOTRE RETOUR À DOMICILE

1 – Si vous n'arrivez pas à uriner dans les 8 heures qui suivent votre sortie de l'unité de chirurgie ambulatoire, contactez l'IMM au 01 56 61 61 68.

2 – Si vous avez bénéficié d'une anesthésie locale :

- Protégez votre membre opéré tant qu'il est encore « engourdi ».
- Si votre membre reste « endormi », au-delà de la durée indiquée par l'anesthésiste

(difficultés à le mobiliser ou s'il existe des troubles de la sensibilité et/ou des sensations anormalement douloureuses), contactez l'IMM.

3 – Le lendemain de l'intervention vous recevrez de nouveau un SMS en provenance du numéro 36 007 afin de contrôler que tout va bien suivi d'un SMS vous rappelant les numéros à appeler en cas de besoin.

Numéro en cas de problème pour joindre l'Unité de Chirurgie Ambulatoire (UCA)

- *Pendant la journée (7h30-19h) du lundi au vendredi au **01 56 61 61 68**.*
- *En dehors de ces horaires, ainsi que les week-ends et jours fériés, appelez le **01 56 61 62 63** et vous serez mis en relation avec le médecin de garde.*

Si urgence contactez le 15 ou allez dans le service d'urgence le plus proche de chez vous.

[> Télécharger la fiche en PDF](#)

Arrière plan de la têtère

